

Les petits ruisseaux

La Charte

Préambule

Cette charte a pour objectif de définir les principes et les enjeux communs aux coopérateurs du réseau des « Petits ruisseaux » afin de guider leurs actions en direction du rayonnement culturel, particulièrement du spectacle vivant, sur les territoires de Nouvelle-Aquitaine.

Les coopérateurs considèrent qu'à l'instar de l'ensemble de la culture, le spectacle vivant est une source d'enrichissement sensible, intellectuel et esthétique pour l'individu comme pour la collectivité. Il est source d'imaginaire et de créativité, formateur de l'esprit critique dans le développement même de l'individu et de la collectivité. Il est un vecteur d'identité, de cohésion social, d'activité et d'attractivité économique.

Dans la constitution de la Vème République, il est exprimé par la réaffirmation des principes de la constitution de 1946 que « La Nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à *l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture* ». Cette déclaration engage la responsabilité des pouvoirs publics et de la société toute entière à œuvrer pour le rayonnement culturel d'une façon équitable et transversale. Les coopérateurs sont conscients que l'exercice de cette responsabilité est d'autant plus nécessaire dans l'espace rural qui se révèle souvent plus isolé et moins pourvu que les grandes métropoles en matière de moyens financiers et d'infrastructures culturelles.

Dans notre territoire, chacun à son endroit et selon les collectivités, peut mesurer la difficulté d'agir seul dans ce secteur, avec le risque d'être handicapé par le manque de moyens, le manque de structure, l'absence d'ingénierie ou de personnes ressources, voire l'écueil administratif d'absence de la compétence culturelle.

C'est pourquoi cette charte engage les coopérateurs à fixer certains principes et axes communs :

I – Les principes

- a) La promotion du spectacle vivant
Les coopérateurs s'engagent à promouvoir l'offre régulière de spectacle vivant, à rechercher des publics le plus largement possible et à développer la fréquentation des œuvres.
- b) La démocratie culturelle et l'initiative locale
Les coopérateurs recherche un mode fonctionnement ouvert à tous et transversal permettant aux citoyens ou aux collectivités d'être des relais actifs du spectacle vivant sur leurs lieux d'habitation.
- c) Equité sociale et territoriale
L'équité doit trouver sa traduction dans la représentation des territoires comme dans la prise en compte de la disparité des populations et de leur situation.
- d) Le réseau
Les coopérateurs s'inscrivent dans une orientation commune qui fait l'objet de rencontres, d'échanges mais aussi d'une représentation commune à l'échelle du réseau.

II - Les axes et les moyens

a) Présenter des œuvres artistiques de référence à l'ensemble des populations

Les coopérateurs ont à cœur de proposer aux publics des spectacles, hors le champ commercial, reconnus pour leur qualité artistique, propres à l'épanouissement individuel et collectif, par l'émotion comme par la réflexion, et accessibles au plus grand nombre. Ils sont attentifs à promouvoir, avec les mêmes conditions, les équipes artistiques locales.

Afin que les populations soient associées pleinement aux propositions artistiques, les coopérateurs s'efforcent de se réunir, de manière informelle, dans des Coopératives Locales d'Initiative Culturelle (C.L.I.C.). Il s'agit de plateformes de réflexion, d'échange et de décision concernant la conduite de l'animation artistique et culturelle sur les territoires. Elles rassemblent tous ceux qui souhaitent devenir coopérateurs dans la dynamique du réseau, personnes physiques ou morales.

Les C.L.I.C. s'inscrivent dans la programmation générale du réseau mais sont libres d'y ajouter leur propres propositions adaptées aux caractéristiques et aux ressources locales.

b) Mettre en relation de façon régulière des artistes et des populations

Les coopérateurs envisagent leur action artistique sur la durée et dans la régularité de leur programmation afin de fidéliser et de former des publics à même de s'inscrire dans une démarche de spectateur averti.

Ils sont attentifs à rester dans des fourchettes financières raisonnables, communes à l'ensemble du réseau, tant dans l'achat des spectacles que dans les tarifs proposés, afin de permettre au plus grand nombre de participer aux animations proposées.

Afin que l'action culturelle perdure, il est essentiel que les coopérateurs s'engagent pleinement dans la promotion des spectacles, par la vente personnalisée des billets, le tractage, l'affichage, la médiation presse et numérique, toute forme d'initiative de nature à faire connaître largement le programme des manifestations en l'inscrivant dans la vie locale.

c) Œuvrer à une égalité de traitement des populations et des territoires

Le réseau destine ses animations culturelles à l'ensemble des publics, en s'adressant à tous les âges, notamment les jeunes publics et les seniors, et à toutes les populations sans discrimination aucune, ni de statut social, ni d'ordre pécuniaire. Il tend à œuvrer sur l'ensemble du territoire afin d'équilibrer géographiquement l'accès à la culture.

Les coopérateurs s'efforcent de rallier les populations de zones géographiques avoisinantes voire de les inciter à s'organiser localement pour promouvoir la culture et rejoindre le réseau afin que disparaissent des zones du territoire considérées comme « blanches » dans l'offre culturelle.

d) Développer un esprit de solidarité et rechercher une identité de territoire à travers le réseau coopératif

Tout en gardant leur totale autonomie, les coopérateurs s'efforcent de créer des actions unitaires ou des passerelles, de façon régulière, avec l'ensemble du réseau. Ils s'inscrivent notamment dans une communication générale commune au réseau tout en déclinant leur propre communication sur leur site.

Cette communication passe par les médias mais aussi par l'élaboration d'un fichier commun au réseau permettant par voie de courrier, postal ou informatique, newsletter, etc... d'alerter les spectateurs sur les animations proches de chez eux mais aussi sur l'ensemble du réseau.

Il est important que le travail des coopérateurs soit valorisé. Des espaces de paroles, rassemblements, blogs ou papiers, sont mis en place pour faciliter les échanges entre les coopérateurs à l'intérieur du réseau. Les communes membres du réseau bénéficient d'un label « Membre du réseau coopératif culturel en Nouvelle –Aquitaine : Les petits ruisseaux », symbolisé par un panneau à l'entrée des communes.

e) Mettre en commun des compétences et des moyens

Les coopérateurs participent pleinement à la vie du réseau en Nouvelle – Aquitaine. Ils s'inscrivent dans les actions de regroupement et de synthèse du réseau pour échanger autour de leur pratique et nourrir le débat dans l'élaboration des orientations générales du réseau. Ils peuvent, s'ils le souhaitent, demander l'assistance ou assister d'autres territoires dans la conduite de leurs actions.

Les membres du réseau s'inscrivent dans une logique de mutualisation des moyens, matériels ou humains.

f) Animer et coordonner les actions et la communication du réseau

L'animation locale du réseau est assurée par les C.L.I.C. La coordination de l'ensemble du réseau est confiée à son initiateur le Théâtre de l'Union – Centre Dramatique du Limousin – Nouvelle-Aquitaine en lien avec les C.L.I.C.

Les coopérateurs considèrent qu'il est essentiel que le réseau permette aux populations de rencontrer le spectacle vivant sur son lieu d'habitation, que le théâtre se rapproche du spectateur. Ils considèrent qu'il est tout aussi essentiel que les populations accèdent aux lieux culturels et aux spectacles présentés sur des plateaux équipés. C'est pourquoi les coopérateurs ont à cœur d'organiser des déplacements de leurs publics, au moins une fois par saison, vers des lieux culturels institutionnels, particulièrement au Théâtre de l'Union, membre coopérateur.

Le théâtre de l'Union s'engage, au-delà de sa mission d'animation et de coordination du réseau, à intégrer dans sa communication, au théâtre et de façon plus large, des espaces valorisant les coopérateurs et l'action menée par le réseau.

Conclusion

La diffusion de la culture est une responsabilité collective. Devenir un spectateur est le gage d'une formation éclairée des esprits et des sens. Devenir un coopérateur c'est agir un levier de citoyenneté et de cohésion sociale, de développement pour le territoire. Par le partage des œuvres et des imaginaires, par la rencontre des femmes et des hommes contribuant à leur rayonnement peut émerger une nouvelle dimension de l'identité de notre grand territoire de Nouvelle –Aquitaine.